

critique de la République qui puisse s'en être préoccupé consciencieusement, plus douloureusement que moi. Je ne nie pas les dangers possibles, mais s'il y a danger à ce que les multitudes se laissent égarer, fanatiser quelquefois, comme le voyageur est trompé par un mirage, ou comme des lambeaux de pourpre entraînent des animaux sans raison, il y a dans un pays que soixante ans de lutttes ont formé à l'exercice de la liberté, il y a de grandes et saintes espérances.

Eh bien ! ce sont les espérances qu'il faut envisager. Il faut dire avec les anciens : *Jactu est alea*, le sort en est jeté. Il faut laisser quelque chose à cette Providence qui voit plus que nous. Nous pérorons peut-être à l'œuvre, messieurs... PLUSIEURS VOIX. — Non ! non !

M. DE LAMARTINE. — Nous pérorons peut-être à l'œuvre, et je ne le dis pas comme une menace à moi ou à mes amis, je le dis comme une gloire ; mais j'espère que les décrets de la Providence nous réservent un avenir digne de notre nation. Oui, je l'espère fermement ; mais enfin, si le peuple s'égare, s'il veut jouer avec le fruit de son propre sang, qu'il a si noblement, si généreusement versé en février et en juin, s'il veut désavouer lui-même, s'il veut abdiquer les immenses espérances du régime populaire de tous, s'il veut répudier sa sécurité, sa liberté, son avenir, ce sera sa faute, ce ne sera pas celle des hommes comme nous qui aurons eu le mérite de lui restituer sa liberté, à condition qu'il sache la conserver, la protéger et la défendre. Mais enfin, je le répète, s'il veut qu'on le ramène aux carrières de la monarchie, s'il veut répudier l'avenir qui s'ouvre devant lui, pour courir après je ne sais quel météore qui lui brûlerait les mains, il est le maître ! il est son propre souverain, il est le roi. Mais ce n'est pas à nous à lui dire : Tu feras cela, et n'iras pas plus loin.

S'il veut se perdre, nous dirons comme le vaincu de Pharsale : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.*

Et cette protestation, qui serait l'éternelle accusation de cette nation assez imprudente, assez abandonnée pour compromettre ainsi sa liberté, cette protestation serait, à nous, notre absolution devant la postérité. (Approbation.)

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 10 NOVEMBRE, 1848.

LE CLERGE CANADIEN.

Dans notre dernière feuille, nous avons fait allusion aux attaques répétées d'un certain journal de cette ville contre S. G. Mgr. de Montréal et le clergé catholique du diocèse. Nous pensions ne pas avoir à revenir sur ce sujet ; car il ne pouvait pas nous entrer dans l'idée que des jeunes gens qui se prétendent les amis du clergé, renouvellent leurs attaques aussi injustes qu'elles sont inconcevables. Nous voulions bien nous imaginer que ces jeunes gens étaient tombés dans une erreur d'un moment, et que bientôt revenant à de meilleurs sentiments et n'écouant plus la fougue de leurs passions, ils sauraient reconnaître leur faute et avouer ingénument qu'ils avaient agi sans respect et avec la plus grande injustice envers Mgr. de Montréal et le clergé catholique du diocèse. Mais nous nous trompions.

Ces jeunes gens que nous avons représentés comme ne respectant plus rien, ils reviennent à la charge, et dans une longue correspondance qu'ils admettent dans les colonnes de leur journal tristement fameux, ils laissent un écrivain anonyme user à l'égard de notre clergé d'un langage qui ne convient qu'à leur journal. Ils le laissent demander "si Mgr. de Montréal a pensé" lorsqu'il a refusé la présidence, et le titre de Patron de l'Association des Townships ; ils le laissent accuser Mgr. de Montréal "de n'avoir donné aucune des raisons qui ont pu le porter à agir ainsi ;" ils lui permettent de publier que :

"On a pourtant dit, aussi, que monseigneur avait adressé une circulaire aux membres du clergé de son diocèse, pour leur recommander d'organiser leurs paroisses respectives. Cette circulaire n'a-t-elle été envoyée ou ne l'a-t-elle pas été ? Si elle a été envoyée, comment se fait-il que les pasteurs des différentes paroisses de ce diocèse n'aient encore rien fait ? Ont-ils été sourds à la voix de leur évêque ? ou... je n'en dis pas plus ; c'est incompréhensible."

Voilà le respect, le patriotisme, la religion de ces prétendus amis du peuple et du clergé. Ils se croient en droit de tout appeler devant leur tribunal, et d'y censurer à leur gré nos paroles, nos prêches et nos citoyens les plus vertueux et les plus patriotes. Qu'ils se souviennent cependant qu'ils n'est pas toujours permis de lancer d'injure et de donner la leçon à ceux à qui on devrait si souvent la recevoir. Qu'ils se souviennent que le peuple ne saurait sanctionner une pareille conduite envers l'épiscopat et le clergé catholiques. Il est certaines bornes qu'on ne peut pas dépasser, et si on le tente, gare aux conséquences. Après de semblables sorties de la part de ces jeunes gens contre notre évêque et nos prêtres, nous ne croyons pas qu'il y ait un seul Canadien qui se respecte et qui respecte nos pasteurs, qui puisse continuer à encourager une publication aussi inconvenante et aussi peu mesurée.

Quant aux raisons pour lesquelles monseigneur a refusé la présidence de l'Association des Townships, que le secrétaire de ce qui reste de cette association réponde. Il doit avoir en mains la réponse de l'évêque de Montréal ; c'est à lui à la publier si on la demande. Quant à nous, nous ne pouvons pas donner ici une chose que nous n'avons pas et que nous n'avons jamais eue ni vue.

Pour terminer, nous livrons au public la conduite publique de ces jeunes gens et le langage de leur feuille ; qu'il juge si c'est là quelque chose de respectueux, de patriotique et même de convenable.

COLONISATION.

La colonisation canadienne s'opère graduellement nonobstant la stagnation du comité de Montréal.

Voici les renseignements que nous avons dernièrement M. O. Arand à messieurs Harper, O'Reilly et Marquis qui s'intéressaient à l'émigration simultanée d'une centaine de familles de S. Grégoire, dans le district de Trois-Rivières. "J'en viens à la question principale, celle de prouver à une 100 de familles les avantages du voisinage et ceux d'un sol fertile. Les Townships de Stratford et de Winslow les réunissent. Là, m'écrit M. Wells et M. Napier, qui en font l'arpentage, nous avons trouvé une étendue de plusieurs

milles de suite de belles terres de bois franc, où le sol de la vie et de la chaleur, et où pas un seul lot qui ne soit propre à faire une excellente ferme. Cette ligne traverse une grande partie du Township de Stratford, et s'étend dans Winslow, aussi loin que nous avons encore pu y pénétrer.

J'espère donc que les hardis colons de St. Grégoire franchiront le grand Lac Aylmer de 10 arpents de travers, et qu'ils pourront se placer voisins les uns des autres, comme leurs pères le sont dans leur paroisse.

Il y a eu aussi d'excellentes terres dans Wotton, où M. le Legendre, explorateur pour ses co-paroissiens, a retenu le principal carreau."

On voit qu'avec un peu de bonne entente, on peut abé-ment avancer la belle œuvre de la colonisation.

NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

Mr. Bourassa, curé de St. Martin, qui avait été d'aggravement malade, la semaine dernière, paraît en voie de rétablissement. C'est M. Maréchal, l'un des 2 nouveaux prêtres, qui est allé vicairie dans cette paroisse. L'autre, M. Quinn, est nommé au vicariat de St. Jean Dorchester.

On annonce aussi que M. Dumoulin, curé d'Yamachiche, qui est très-sérieusement malade, depuis quelque temps, laisse encore des craintes très-graves sur sa guérison.

M. C. F. Cazeau, secrétaire de l'archidiocèse de Québec, qui était arrivé à Montréal, mercredi matin, avec M. O'Reilly, en est reparti le même jour. M. O'Reilly, nous dit-on, doit demeurer ici quelques jours.

NOUVEAUX PROGRÈS DE LA

TEMPÉRANCE.

M. Chiniquy vient de prêcher la tempérance dans la paroisse de St. Pie. La retraite s'y est ouverte le jour de la Toussaint. Deux mille cinq cents personnes se sont enrôlées sous la bannière de la tempérance ; c'est la paroisse toute entière. Un correspondant nous écrit à ce sujet que dès le milieu du premier jour des exercices, plusieurs aubergistes se sont mis à brûler leurs enseignes et leurs licences. Un d'entre eux a fait plus ; il a eu la bonne pensée de hisser un pavillon blanc au haut d'un mât placé devant sa maison, comme pour dire que sa demeure ne serait plus l'avenir qu'un séjour de paix et de bonheur, tant pour lui que pour ceux qui le visiteraient.

M. Chiniquy s'est aussi rendu à Grandby, où le même succès a accompagné ses prédications. Toute la population catholique, Canadienne et Irlandaise, a suivi l'exemple donné déjà par un si grand nombre de paroisses, et à l'heure qu'il est Grandby est au nombre des associés à la Tempérance totale.

Ce sont là de beaux résultats, mais ce n'en est pas encore la fin. Il faut que le pays tout entier entre dans la même voie, et ça ne tardera pas.

LE COMMERCE DU CANADA.

Notre confrère du *Morning Courier* rapporte qu'un vaisseau de 390 tonneaux vient de quitter Montréal pour Liverpool. Il ajoute que ce vaisseau a dû payer £55 pour tonnage et £95 pour allège de Québec à Montréal ; et qu'en descendant il a dû payer £50 pour tonnage et £60 pour allège de Montréal à Québec ; ce qui fait £260 à part du tarif du havre et plusieurs autres dépenses. "Ainsi continue le *Courier*, entre Montréal et Québec ce vaisseau a payé 13 chelins par tonneau."

Notre confrère suggère, pour diminuer ces dépenses énormes, de faire creuser le lac St. Pierre, soit dans le chenal droit soit dans le chenal naturel, ou ce qui serait mieux (selon lui) de retrécir le lit du fleuve à l'entrée du lac, et forcer le courant à se faire lui-même un chenal convenable. Outre cela, le *Courier* pense qu'il devrait être établi une ligne de bateaux remorqueurs à bon marché, qui, tout en faisant de bons profits, feraient tomber de beaucoup le taux actuel de la dépense pour tonnage. Ces vaisseaux, dans l'intention du *Courier* devraient pouvoir, s'il en était besoin, se rendre jusqu'à l'île d'Anticosti, et y remorquer les vaisseaux dans la saison des vents et des tempêtes.

Ces remarques et ces suggestions nous semblent justes et devraient attirer l'attention publique. Il serait temps que notre navigation intérieure ne fût plus soumise à un quasi monopole, et parlât que la prospérité du pays ne fût pas retardée. Si nous comprenons bien notre position, avec l'agriculture qui doit être mise sur un pied respectable et être conduite avec intelligence et connaissance, la navigation de notre fleuve doit recevoir toute notre attention. Rendons-là facile et sûre, que les vaisseaux n'y soient pas sujets à une taxe énorme, que tous les navires de tous les pays puissent y avoir librement accès sur un pied d'égalité, nous verrons alors le Canada prospérer aussi bien, pour le moins, que nos industriels et entrepreneurs voisins du sud.

Nous apprenons avec la plus grande satisfaction que Montréal va encore une fois se prononcer contre les lois de navigation. Il se signe en ce moment une réquisition au Maire à cet effet. Espérons que tout le monde se fera un devoir d'assister à cette assemblée, lors qu'elle aura lieu, afin que, par le nombre de citoyens en même temps que par leurs discours et leurs résolutions, l'Angleterre comprenne bien ce que pense le peuple de cette colonie relativement aux lois de navigation.

M. F. Gaillardet écrit au *Courrier des Etats-Unis* que le général Cavaignac vient de remettre sa popularité et qu'on le regarde maintenant d'un très bon œil. Il ajoute que l'Assemblée nationale a décidé que le président de la république aurait un traitement de 600,000 francs par an. Le vice-président sera choisi par l'Assemblée sur trois noms que lui présentera le président, qui devra avoir soin de ne nommer pour cette situation aucun de ses parents ou alliés jusqu'au 6e degré. Selon M. Gaillardet, l'élection du président aurait lieu le 25 courant.

Le *British Whig* de Kingston et la *Gazette* de Montréal sont les deux seuls journaux dans toute la province qui ne protestent pas contre les atteintes que l'on veut porter en ce moment à la liberté de la presse. Aussi, sont-ils signalés d'un bout du pays à l'autre, comme désertant la cause qu'ils sont chargés de défendre, et dorénavant on devra toujours les regarder comme les adversaires de la presse.

ARRIVEE DU STEAMER.

AMERICA.

Le steamer *America* est arrivé à New-York avant hier soir, après un passage de 12 jours et quelques heures. Il nous apprend que le coton avait subi une baisse d'un sou, que la fleur se vendait 30c. (c'est-à-dire 1c. 9d. meilleur marché qu'aux dernières dates), et le blé de 7c. 3. à 8c. 6d, ou six sous meilleur marché qu'auparavant. La sentence d'O'Brien et de ses compagnons est commuée en une déportation pour la vie. Duffy n'avait pas encore reçu le verdict du jury ; Morgan est trouvé coupable ; il sera déporté. Le lord lieutenant et sa famille sont en promenade en Angleterre. On a admis à caution quelques uns des détenus politiques. La famine commençait à se faire sentir ; il n'y avait pas d'emploi pour les ouvriers ; l'émigration paraît être bien grande cette année — En France, l'élection du président aura lieu le 10 décembre.

Le *Herald* nous apprend que M. W. F. Lighthall de Beauharnais vient d'être admis à la pratique du notariat.

Nous donnerons dans notre feuille de mardi la fin de l'article si intéressant sur la destruction des Hurons. Nous espérons que l'*Album Littéraire* de la *Minerve* saura recueillir ce morceau historique, et lui promettre ainsi une existence plus durable que celle qu'offrent les journaux. Néanmoins nous pensons que nos confrères de la presse française feraient plaisir à leurs lecteurs et en même temps rempliraient un quasi-devoir, en publiant l'article en question. Il est bon en effet que les Canadiens connaissent l'histoire de leur pays, et quand des hommes capables, et studieux se donnent la peine d'écrire sur notre histoire, nous devrions, ce nous semble, accueillir leurs productions avec empressement afin que tous nos compatriotes puissent en profiter.

Nous attirons l'attention à l'article sur la Suisse qui se trouve sur la première page. Nos lecteurs remarqueront aussi la fin du beau discours que M. de Lamartine a prononcé à l'occasion de la question de la présidence de la république.

Nous remettons plusieurs articles à plus tard, afin de pouvoir donner quelques uns de nos correspondances et des nombreux articles qui se trouvent sous la tête : "de tout un peu."

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

Au moment où les Etats-Unis vont renouveler le gouvernement fédéral, peut-être n'est-il pas hors de propos de remettre sous les yeux de nos lecteurs quelques indications précises sur les opérations électorales, ainsi que quelques chiffres relatifs à la dernière élection et destinés à servir de point de comparaison. Ces renseignements sont sans nul doute familiers à la majorité d'entre eux ; mais il en est un certain nombre, nous l'espérons, qui ne nous sauront pas mauvais gré de les avoir résumés brièvement.

En vertu des dispositions d'un acte du congrès, l'élection présidentielle a lieu dans toute l'Union mardi prochain, 7 novembre. Cette élection n'est pas directe dans la forme ; les citoyens en effet sont appelés à nommer, non pas le président et le vice-président de la confédération, mais bien un certain nombre d'électeurs chargés de désigner ces magistrats. Par une exception unique, cette fonction populaire est remise dans la Caroline du sud à la législature. Chaque Etat a droit à un nombre d'électeurs égal à celui des représentants et sénateurs qu'il compte au congrès.

Cette année le collège électoral ainsi nommé se composera de 290 membres répartis de la manière suivante : New-York, 36 ; Pennsylvanie, 26 ; Ohio, 23 ; Virginie, 7 ; Tennessee, 13 ; Massachusetts, Kentucky et Indiana, 12 chacun ; Caroline du Nord, 11 ; Géorgie, 10 ; Maine, Caroline du Sud, Illinois et Alabama, 9 chacun ; Maryland, S ; New-Jersey et Missouri 7 ; New-Hampshire, Connecticut, Vermont, Louisiane et Mississippi, 6 chacun ; Michigan, 5 ; Rhode-Island, Texas, Iowa et Wisconsin, 4 chacun ; Delaware, Arkansas et Floride, 3 chacun ; total 30 Etats donnant ensemble 290 voix. Les candidats pour être élus, doivent réunir la majorité absolue, c'est-à-dire 146 voix.

Les électeurs ainsi désignés se réunissent dans la capitale de l'Etat auquel ils appartiennent respectivement, et, là, ils voient pour élire le président et le vice-président. Les résultats des ces divers scrutins sont adressés à Washington, au président du Sénat, qui en fait le dénombrement en présence des deux chambres du Congrès. Si la majorité des suffrages a prononcé, les élus sont immédiatement proclamés ; si, au contraire, aucun candidat n'a obtenu la majorité, l'élection du président est dévolue à la Chambre des représentants, qui doit immédiatement choisir entre les trois candidats sur lesquels sont réunies le plus grand nombre de voix, mais alors les conditions de l'élection se modifient ; chaque Etat n'a plus droit qu'à un seul suffrage ; et le Delaware, par exemple, avec son unique représentant, pèse dans la balance électorale du même poids que le New-York, qui en compte trente-quatre. Le choix du vice-président en cas de non élection par le vote des délégués, revient au Sénat.

On a bien rarement besoin d'avoir recours à ces dernières opérations, car le vote des électeurs délégués décide ordinairement la question, et le dénombrement de ce vote n'est lui-même rien autre chose qu'une pure formalité. En effet, les électeurs-délégués, étant désignés par les divers partis sous le couvert de leur candidat respectif, se trouvent formellement obligés à voter pour ce candidat. Le succès de tel ou tel ticket électoral, comme on dit ici, est donc à l'avance une indication à double degré que la Constitution a ordonnée se trouve ainsi réduite à une élection directe.

Probablement le vote populaire sera décisif cette année. Dans le cas où il ne serait point, les chances tourneraient un peu en faveur du candidat démocrate, car quinze des déléguations congressionnelles se rangeraient sous sa bannière ; ce sont celles des Etats suivants : Maine, Virginie, Caroline du Sud, Alabama, Mississippi, Louisiane, Texas, Arkansas, Tennessee, Indiana, Illinois, Michigan, Missouri, Iowa, Wisconsin ; — tandis que douze seulement seraient assurées à son adversaire : Vermont, Massachusetts, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Caroline du Nord, Floride, Ohio, Kentucky. Les déléguations du New Hampshire, du Rhode Island et de la Géorgie sont également partagées ; et peut-être s'absoudraient

elles. Dans ce cas rien ne serait fait ; et la Présidence alors serait exercée par le vice-président qu'aurait élu soit le vote populaire, soit le sénat. *Courrier des E.-U.*

ETATS-UNIS.

Les rapports du Télégraphe portent que Taylor avait reçu 154 voix, c'est-à-dire 8 de plus qu'il ne lui en fallait pour être élu. D'ailleurs on ne connaissait pas les résultats dans la Louisiane et la Floride.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Quoi qu'en disent et quoi qu'en écrivent certaines personnes, qui voudraient à tout prix, faire d'un journal qui publie bien d'autres chroniques et bien d'autres articles, l'organe du clergé et de la religion, je me fais un devoir de vous transmettre la *Chronique* ci-jointe, que vous jugerez, je pense plus digne de votre publication.

Je suis,  
L'UN DE VOS CORRESPONDANTS.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

CLERGÉ. — Mgr. l'évêque de Montréal a donné, dimanche le 5, l'ordre de la prêtrise à MM. A. Maréchal et J. Quinn. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle intérieure du Petit-Séminaire de Montréal, au milieu des séminaristes et des élèves nombreux du pensionnat, qui ont été très touchés de cette imposante consécration. Ces deux nouveaux prêtres doivent être employés incessamment dans les vicariats les plus et souffrants. Ce renfort est loin de suffire aux besoins pressants de plusieurs paroisses, où messieurs les curés sont écrasés par les travaux du St. Ministère. Les ordinations de cette année, comme celles des années dernières, n'ont donc encore pu remplir tous les vides existants, d'autant plus que les dessertes des Townships, ainsi que celles des paroisses nouvelles, exigeraient une augmentation considérable dans le personnel du clergé. Il semble néanmoins que les vocations ecclésiastiques se multiplient un peu plus, depuis quelques années. La statistique ecclésiastique, pour 1848, est de 53 étudiants en théologie, tant au grand Séminaire, que dans les collèges. Sur ce nombre, 11 sont des élèves qui ont embrassé l'état ecclésiastique, cet automne. Depuis le premier de janvier jus qu'à ce jour, il y a eu 9 ordinands pour la prêtrise, dans ce diocèse.

COUVRETS. — Le 6 du courant, deux sœurs du noviciat des dames Grises de cette ville ont fait leur profession religieuse ; c'est Mgr. Bourget qui a reçu leurs vœux. Dans toutes les communautés du sexe, il y a, nous dit-on, une affluence considérable de postulantes et les vocations à la vie parfaite y sont plus nombreuses que jamais. C'est bien tant mieux pour le pays, qui se voit enrichi de tant de communautés travaillant à l'évêque, au soulagement du pauvre, à l'instruction de la jeunesse ; ou bien ouvrant des hôpitaux aux malades, des asiles à l'enfance, des hospices à l'âge décrépit, infirme, et même offrant des salles de refuge au crime, afin d'y travailler, par le repentir, à la réhabilitation de l'honneur, comme de la vertu. Certes, il fut bien qu'il y ait encore une foi toujours vivace et bien forte aux cœurs de nos Canadiens, puisque toutes ces œuvres se font et grandissent sous nos yeux.

ASSOCIATIONS. — On nous apprend aussi que l'Association pour la propagation de la Foi prend un nouvel accroissement, depuis quelques mois. Il y a du moins recrudescence de cette excellente œuvre, dans la ville de Montréal, et de nouveaux enrôlements se font de jour en jour, sur les listes tenues par M. Pélissier le chapelain de Bon-Secours. Il en est de cette importante association comme de celle de la tempérance, toutes deux se donnent la main et se prêtent un mutuel secours, pour la réforme des mœurs et le soutien de la religion en Canada et ailleurs.

C'est aussi pour y encourager les fidèles et leur obtenir l'assistance d'un haut, qu'il se célèbre deux messes, par semaine, à cette intention dans l'église cathédrale. On y adresse ordinairement quelques paroles d'exhortation aux personnes qui y assistent et l'on rend compte des progrès de ces sociétés. C'est pour un but également louable, quoique différent, qu'il se dit une autre messe, tous les lundis, dans l'église de la Providence pour le succès des œuvres de charité. De plus, les membres des divers associations de la ville, soit de la Ste. Famille, soit de St. Vincent de Paul, savent qu'il y a des réunions et des conférences, tous les dimanches et quelques fois la semaine, à différentes heures et dans différentes églises ou chapelles, pour la commodité des personnes qui désirent patroniser toutes ces œuvres.

LA SAINTE CATHERINE. — Il y a des gens pour qui la Ste. Catherine ne saurait être une fête nationale, sans être une célébration toute mondaine ; il y en a d'autres à qui, apparemment, il est plus possible ou du moins plus naturel d'être religieux, qui peuvent se pour être une fête nationale, surtout pour le sexe Canadien, il y aurait quelque chose de mieux à faire que tout cela. En conséquence, nous informons qu'il se répète dans plusieurs cercles fort respectables et aussi très aimables, des invitations fort gracieuses à la jeunesse de notre ville pour l'engager à bien célébrer la Ste. Catherine, et cela par la table de la bonne famille et de la soirée du joyeux et honnête voisinage. Il n'est pas pour cela besoin de bien longues prières ; on se souvient de tout ce que cette Ste. Catherine-là, journal de goût franche et de cordiale fraternité ; on sait que les listes de souscriptions, et en sus les paroles, n'y sont pas très dépendantes ; enfin, outre le plaisir si vrai qu'on y éprouve, on reconnaît que le temps y sera moins perdu et les carottes, quoique moins amoureuses, toujours beaucoup plus sèches et par conséquent beaucoup plus fructueuses. Oh ! qu'il sera beau de voir, en ce jour de fête, tout ce que la société Canadienne présente, non pas de nuance religieuse, mais centaine de personnes chrétiennes et aimables réunie sous les toits des vertueux compatriotes, pour jouir, en commun de ces instants de bonheur pur et sans nuage qui, heureusement encore, ne sont pas si rares !

DU LAIT POUR DU FOIN. — Barney Filsimmons a comparu hier devant la cour, accusé par Stephen Conely d'avoir volé sa vache. L'investigation de l'affaire a constaté que la dite bête à corne était entrée de sa propre volonté dans la cour de l'accusé, et s'étant mise à manger le foin de son cheval. Conolly arrivant sur ces entrefaites s'est payé de son foin en traçant la vache.